

# Décret relatif au Jubilé 2025 et à l'obtention de l'indulgence plénier

Mgr Jean-Luc Bouilleret,  
par la grâce de Dieu et du Siège apostolique  
Archevêque métropolitain de Besançon

Considérant la bulle d'indiction du Pape François *Spes non confundit* donnée pour le Jubilé ordinaire de l'année 2025 en date du 9 mai 2024 et la note de la Pénitencerie apostolique en date du 13 mai 2024 concernant l'indulgence plénier concédée en cette occasion,

Afin de répondre à la demande du Saint-Père qui souhaite qu'en ce Jubilé « [...] le Peuple de Dieu accueille avec une pleine participation tant l'annonce d'espérance de la grâce de Dieu que les signes qui en attestent l'efficacité » (*Spes non confundit*, 6),

## Nous décrétons ce qui suit :

Les églises jubilaires dans notre diocèse sont :

- La cathédrale Saint-Jean-Saint-Étienne à Besançon
- La basilique Notre-Dame la Blanche à Faverney
- Le sanctuaire de Notre-Dame du Chêne à Scey-Maisières

L'indulgence jubilaire pourra être obtenue en ces lieux individuellement ou en groupe jusqu'au dimanche 28 décembre 2025 (*Spes non confundit*, 6), selon les prescriptions promulguées par la Pénitencerie apostolique pour le Jubilé 2025 et les dispositions diocésaines portées en annexe du présent décret.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Besançon, le 24 février 2025

Par mandement

**Manuel Tramaux**  
Chancelier

**† Jean-Luc Bouilleret**  
Archevêque de Besançon

**Pour consulter les liens ci-dessous, CLIQUEZ**

[Bulle papale d'indiction du Jubilé](#)

[Note de la pénitencerie sur l'indulgence plénier](#)

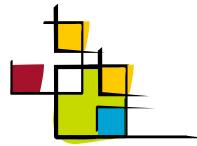


## Note annexe au décret

### Qu'est-ce que l'indulgence ?

L'indulgence est une manifestation concrète de la miséricorde de Dieu qui dépasse les limites de la justice humaine et les transforme. Le pardon des péchés reçu laisse cependant des traces. L'indulgence qui est une grâce du jubilé, accordée par l'Église, efface ces traces du péché et restitue en chacun, comme au premier jour, la liberté des enfants de Dieu donnée au baptême.

L'indulgence plénier peut être reçue plusieurs fois durant l'année jubilaire, mais pas plus d'une fois par jour. On peut la recevoir pour soi ou pour un défunt, c'est une manière concrète de prier pour un défunt et qu'il soit aidé dans son chemin vers le ciel.



## Comment recevoir l'indulgence plénier ?

Les balises du chemin pour recevoir la grâce de l'indulgence plénier du Jubilé 2025 sont les suivantes :

**1)** recevoir le sacrement de pénitence et de réconciliation **et**

**2)** recevoir la communion eucharistique **et**

**3)** prier aux intentions du pape **et**

**4)** accomplir l'un des gestes proposés ci-après :

**a)** Pèlerinage à Rome : avec le diocèse du 6 au 10 octobre, avec les jeunes du 28 juillet au 3 août ou tout autre pèlerinage organisé selon le calendrier officiel<sup>1</sup> ;

**ou bien**

**b)** Pèlerinage à l'un des sanctuaires diocésains désignés :

- La cathédrale Saint-Jean – Saint-Étienne à Besançon

- La basilique Notre-Dame la Blanche à Faverney

- Le sanctuaire de Notre-Dame du Chêne à Scey-Maisières

Dans ces trois lieux, les fidèles, individuellement ou en groupe, vivront un temps convenable d'adoration eucharistique, prieront le Notre Père, le Credo et le Je vous salue Marie.

Pour ceux qui ne pourront se déplacer (malades, prisonniers, personnes âgées, ...), l'Église offre la possibilité de recevoir l'Indulgence plénier en récitant le Notre Père, le Credo et en offrant leurs souffrances ou les difficultés de leur vie. Il est bien sûr toujours possible de demander la visite d'un prêtre de la paroisse pour recevoir le sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que la communion.

**ou bien**

**c)** Réaliser une de ces trois œuvres de miséricorde et de pénitence :

**->** Faire œuvre de miséricorde et de charité, surtout auprès de ceux qui en ont le plus besoin, en redécouvrant les œuvres de miséricorde corporelles (donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts) ainsi que les œuvres de miséricorde spirituelles (conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts).

**ou**

**->** Visiter durant un temps suffisant, des personnes en difficulté (malades, prisonniers, personnes âgées et/ou isolées, porteur d'un handicap...).

**ou**

**->** Mettre en œuvre concrètement et généreusement l'esprit de pénitence qui est comme l'âme du Jubilé. Il s'agit en particulier de retrouver la valeur pénitentielle du vendredi en s'abstenant, au moins durant une journée, de distractions fuites (réelles ou virtuelles, véhiculées par les médias et les réseaux sociaux), de consommation superflue (par exemple en jeûnant ou en pratiquant l'abstinence suivant les normes de l'Église ou des évêques), ainsi qu'attribuant une somme d'argent aux pauvres, en soutenant des activités religieuses ou sociales, en particulier en faveur de la défense et de la protection et de la qualité de la vie en toutes ses étapes, de l'enfance abandonnée, des jeunes en difficulté, des personnes âgées dans le besoin ou isolées, des migrants des différents pays, en consacrant une part convenable de son temps libre à des activités bénévoles, en faveur de la communauté, ou à d'autres formes d'engagement.

1

Ce calendrier a été publié dans le numéro de janvier 2025 d'Église de Besançon  
**Pour le consulter cliquer ICI**